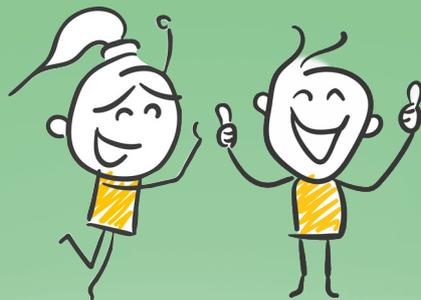




Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères



# INFO TRI

## BRAVO POUR VOTRE TRI



**COMPRENDRE**

**ET ADOPTER**

**LES BONS GESTES**

**DE TRI SELECTIF**

- Premier bilan suite à la simplification du geste de tri
- Que trouve-t-on dans vos ordures ménagères ?
- Focus sur les actions terrain et les sujets d'actualité

Syndicat Tri-Or  
Rue Pasteur prolongée  
ZA du Paradis  
95660 Champagne-Sur-Oise  
Tél. : 01 34 70 05 60  
info@tri-or.fr - www.tri-or.fr

*Trions... Pour l'environnement, tout simplement !*

# le Tri + facile



## Suite à l'évolution des consignes de tri DRESSONS UN PREMIER BILAN



Vous le savez, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les consignes de tri ont été simplifiées. Vous n'avez plus qu'une seule question à vous poser : est-ce un emballage, un papier ou un carton ? Si oui, il peut rejoindre le bac ou la borne de tri. Le bilan du premier semestre 2023 est très positif :

**+6%**

**d'emballages, papiers et cartons collectés en moyenne**

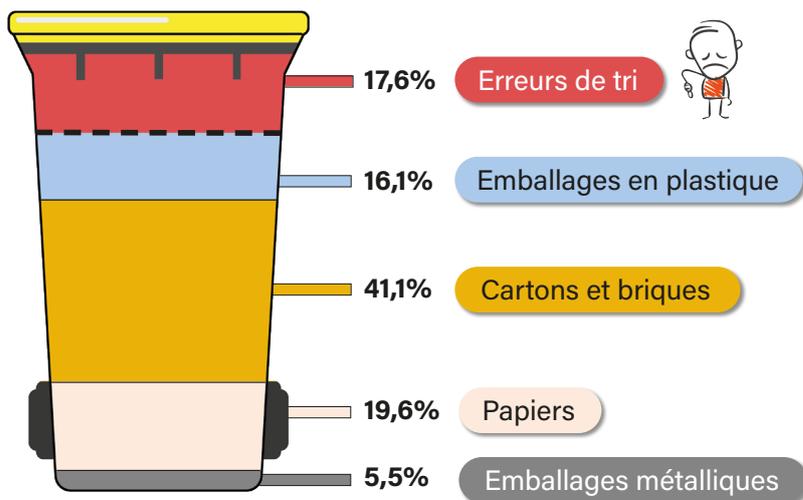
**+2kg**

**par an et par habitant**

Sachant qu'en moyenne, en 2022, un habitant de notre territoire a trié 47,5 kg d'emballages, papiers et cartons.

### Que trouve-t-on dans votre bac de tri sélectif ?

Des échantillons sont prélevés lors du déchargement des camions de collecte sélective sur notre site de Champagne-sur-Oise. Ils sont triés manuellement par les agents du Syndicat. L'analyse de 90 échantillons identifiés par commune a permis de calculer ces moyennes :



### Comment évalue-t-on la qualité du tri sur le terrain ?

Nous vérifions aussi la bonne compréhension des consignes de tri par les habitants en examinant directement le contenu des bacs de tri sur le terrain avant le passage des camions de collecte. Nous ciblons une commune ou un quartier et nous pouvons ainsi identifier les erreurs les plus répandues.

### Quelles sont les erreurs les plus courantes ?

**La confusion entre objet et emballage** : les objets comme les ustensiles de cuisine, les jouets, les vêtements, les chaussures ou encore les objets de décoration doivent être apportés en déchetterie. Pour rappel, l'emballage permet de conserver, protéger et transporter un produit et d'informer sur sa composition et son utilisation.

**Nous trouvons très souvent des sacs poubelles et des déchets d'hygiène (couches, protections périodiques, mouchoirs usagés...)** qui doivent être jetés dans les ordures ménagères.

### Pourquoi faut-il séparer les emballages ?

Si vous mettez une petite bouteille en plastique dans un carton de céréales dans votre bac de tri, votre geste devient inutile. Ces emballages imbriqués ne pourront pas être séparés avant leur passage sur la chaîne de tri et de ce fait, ils ne seront pas identifiés par les lecteurs optiques. De plus, le procédé de recyclage et le repreneur sont spécifiques à chaque matériau.



### Pourquoi ne pas déposer les emballages en sac ?

Les machines du centre de tri ne peuvent pas déchirer les sacs pour en extraire leur contenu. Tout ce qui est présenté en sac ne peut donc pas être trié non plus.

### Focus sur les sacs de fast food

Pensez à bien vider les éventuels restes de nourriture des emballages (frites, sandwich, salade, boisson, sauce...), et mettez tous vos emballages, y compris le sac en papier, séparément dans votre bac de tri sélectif !

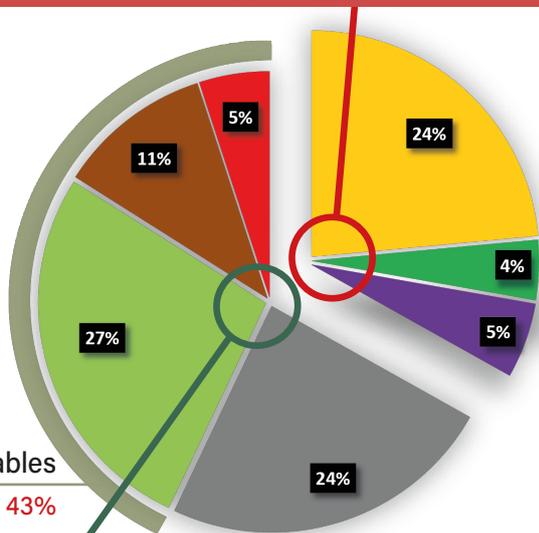
# Que trouve-t-on dans vos ordures ménagères ?

## ECHANTILLON D'AVRIL 2023

Une analyse du contenu des bacs et des sacs d'ordures ménagères a été menée en avril 2023. Des prélèvements ont été réalisés et étudiés sur les collectes de 5 communes afin d'avoir un échantillon représentatif de notre territoire.



**Plus du tiers du contenu des ordures ménagères n'auraient pas dû s'y trouver :**  
24% auraient dû être triés avec les emballages, papiers et cartons  
4% auraient dû rejoindre les emballages en verre  
5% auraient dû être apportés en déchetterie ou dans les points de collecte dédiés (ex : textiles)



- Emballages, papiers, cartons **67 kg/an/hab.**
- Emballages en verre **12 kg/an/hab.**
- Déchetterie ou encombrants **15 kg/an/hab.**
- Sacs poubelles, déchets d'hygiène... **69 kg/an/hab.**
- Déchets de jardin **76 kg/an/hab.**
- Déch. alimentaires non consommables<sup>(1)</sup> **47 kg/an/hab.**
- Déchets alimentaires gaspillés<sup>(2)</sup> **15 kg/an/hab.**

(1) Os, coquilles, noyaux, épluchures, marc de café, sachets de thé...  
(2) Aliments encore emballés ou déballés non consommés.

Déchets biodégradables

43%

### Les 2/3 restants étaient composés de :

- 24% de «réelles» ordures ménagères (sacs poubelle, couches, mouchoirs, litière...)
- 27% de déchets de jardin
- 11% de déchets alimentaires non consommables (épluchures, aliments gâtés...)
- 5% d'aliments gaspillés

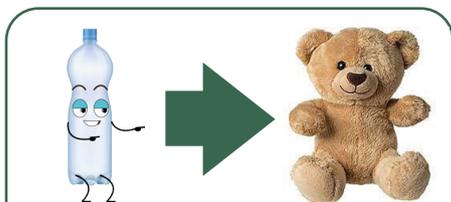
Vos ordures ménagères sont traitées au sein de notre unité de compostage de Champagne-sur-Oise. Ce processus permet de valoriser tous les déchets biodégradables que vous y jetez, soit **43% du contenu des poubelles ménagères.**

**Malheureusement, il reste encore l'équivalent de 67 kg/an/habitant d'emballages, papiers et cartons + 12 kg/an/habitant de verre dans les ordures ménagères**

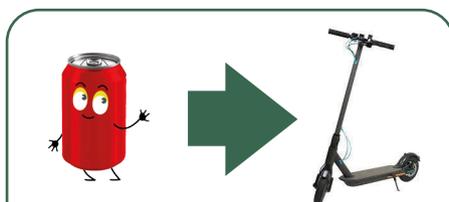
**En conclusion, on peut faire encore mieux ! Grâce à vous**



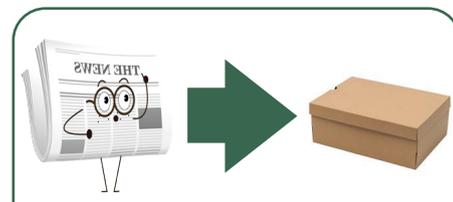
Les emballages, papiers et cartons que vous avez triés tout au long de l'année 2022 ont été dirigés vers leurs usines de traitement respectives. Grâce à cela, voici des exemples des équivalents des nouveaux objets qui ont pu être fabriqués :



363 tonnes de bouteilles en plastique\* permettent de fabriquer plus de 2 millions d'ours en peluche  
\*Soit environ 10,4 millions de bouteilles



9 tonnes de canettes en aluminium\* permettent de fabriquer 5000 cadres de trottinettes  
\*Soit environ 900 000 canettes



2300 tonnes de papiers et cartons\* permettent de fabriquer près de 9 millions de boîtes à chaussures  
\*Soit env. 24 millions de journaux de 95 g

## MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT !

L'application des nouvelles consignes de tri sélectif depuis janvier 2023 est une étape essentielle dans la préservation de l'environnement et la promotion d'un mode de vie durable. Les gestes éco-citoyens que chaque individu peut accomplir ont un impact direct sur la réduction de l'empreinte écologique et la préservation des ressources naturelles. En adoptant ces pratiques responsables, nous œuvrons collectivement pour un avenir plus sain, plus propre et plus durable pour les générations présentes et futures.



# Toutes les actions des agents du Syndicat SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

Les agents du Syndicat TRI-OR sont très présents sur le territoire pour sensibiliser les différents publics sur les thématiques liées au tri, à la réduction des déchets et sur l'impact des petits gestes du quotidien. Ils sont à votre service pour vous accompagner dans l'amélioration de votre geste de tri sélectif et ainsi faire progresser les performances de tri et de recyclage de notre territoire.




**Animations écoles et centres de loisirs**

**Visites de nos installations**

- Déchetterie
- Usine de compostage
- Quai de transfert



**Manifestations**

- Les marchés
- Les brocantes
- Les fêtes communales...
- Nettoyons la nature



**Sensibilisations en porte à porte auprès de la population**

- Nouvelles consignes de tri
- Gestion des encombrants
- Réduction des déchets



**Accompagnement des administrés dans la gestion de leurs déchets**

- Pavillons
- Résidences, immeubles
- Administrations, associations, entreprises



**Supports de communication**

- Mémo tri
- Calendriers
- Affichage
- Supports pédagogiques
- Guides
- Internet, Instagram



## LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET À VENIR DU SYNDICAT

### Septembre 2023

Dans le cadre de la collecte des encombrants à domicile, le Syndicat Tri-Or accepte dorénavant vos anciens appareils électriques et électroniques (DEEE).

Le fonctionnement reste exactement le même. La prise de rendez-vous se fait toujours par le formulaire Internet ou le Numéro Vert gratuit (0800 089 095).

Le prestataire vient à votre domicile collecter les encombrants que vous aurez préalablement listés et sortis devant chez vous.

Pour rappel, lorsque vous achetez un électroménager neuf, le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien. Des bacs de collecte des petits appareils sont aussi à votre disposition dans la plupart des grandes surfaces.



### Courant 2024

Dès 2024, nous devons avoir la possibilité de trier nos biodéchets.



Les biodéchets regroupent les déchets de jardin et les déchets alimentaires (épluchures, restes, aliments non consommables, fruits abîmés...).

Courant 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier ces déchets biodégradables. **Pour information, ce tri ne sera pas obligatoire pour les particuliers.**

La mise en place de ce tri nécessite une réflexion approfondie. C'est pourquoi le Syndicat a engagé une étude sur les différentes solutions existantes pour y parvenir. L'enjeu est d'adopter les moyens les plus pratiques sur notre territoire composé de zones urbaines et rurales, **tout en maîtrisant les coûts afin de ne pas alourdir la charge pour les contribuables.**

Compostage individuel et partagé ? Points d'apport volontaire avec une nouvelle collecte ? Nous vous informerons prochainement sur les solutions retenues permettant à chacune et chacun de trier ses biodéchets.

AVANT D'ACHETER, UNE QUESTION SIMPLE À SE POSER : EN AI-JE VRAIMENT BESOIN ?  
ENSEMBLE, ŒUVRONS POUR MOINS DE GASPILLAGE, PLUS DE TRI ET SURTOUT MOINS DE DÉCHETS !



[www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr)

Rejoignez  
notre communauté  
Instagram :  
SYNDICAT.TRIOR



IMPRIM'VERT®